

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 010-5553/19/BM**

#### **■ Vente d'un terrain sur l'extension du Parc d'Activité de la Gandonne à Salon-de-Provence à la société Industrie Couleurs Systèmes - Prorogation des délais de réitération par acte authentique**

**MET 19/10244/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La société Industrie Couleurs Systèmes, actuellement basée à Pélissanne, est spécialisée dans l'équipement et l'installation de traitements de surface mais aussi dans le matériel d'application des peintures liquides ou poudres et du transfert des produits liquides ou pâteux.

Leader des installations de poudrage en France, Industrie Couleurs Systèmes a besoin de se développer en construisant un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> comprenant des bureaux, un showroom et un atelier R&D. A terme, 14 emplois seront transférés et 4 emplois créés.

Par délibération n° ECO 008-3417/18/BM du 15 février 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la vente d'un terrain comprenant le lot 3, d'une surface de 2 753 m<sup>2</sup> situé sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon de Provence, à la société Industrie Couleurs Systèmes au prix unitaire de 90 euros hors taxes le m<sup>2</sup>.

Or la signature de l'acte de vente a été retardée et n'a pu être réalisée dans les délais impartis.

L'entreprise étant toujours favorable à l'acquisition du terrain précité, il convient de proroger la date de réalisation de la vente et de confirmer la volonté commune des parties de procéder à la vente au plus tard le 31 mars 2020.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Bureau de la Métropole ECO 008-3417/18/BM du 15 janvier 2018 portant vente d'un terrain sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon-de-Provence à la société Industrie Couleurs Systèmes ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 18 mars 2019 ;

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La commune intention des parties de finaliser cette vente.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la prorogation au 31 mars 2020 de la réitération par acte authentique de la vente du lot 3 d'une surface d'environ 2 753 m<sup>2</sup> situé sur l'extension du parc d'activité de la Gandonne à Salon de Provence, à la société Industrie Couleurs Systèmes au prix unitaire de 90 euros hors taxes le m<sup>2</sup>.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions y concourant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

**Signé le 28 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019**